

REPONSES aux questions diverses du CDEN du mardi 15 novembre 2022

Questions diverses de la FSU

Fermeture du collège de Bléneau :

- Comment une telle annonce de fermeture peut-elle avoir lieu sans discussion en Conseil d'administration, sans concertation ni avec les parents, les personnels, ni avec les organisations syndicales ? De quelle réflexion menée depuis 5 ans est-il question dans la presse ?
- Quelles sont les répercussions sur les postes ?
- Dans cette logique, faut-il s'attendre à une future fermeture du site de Saint Sauveur ?
- Quels vont être les effectifs de Saint Fargeau et quels moyens vont être alloués ?
- De combien de salles spécialisées dispose le collège de Saint Fargeau pour l'enseignement des sciences notamment ?

Question traitée en séance

Questions sur les IPS :

- Les chiffres, que nous réclamons chaque année, sont désormais publics, après les avoir étudiés, nous souhaitons savoir quelles démarches vont être entreprises pour demander que les collèges Maurice Clavel d'Avallon et Mallarmé soient classés en REP et bénéficient des moyens au bénéfice des élèves auxquels ils ont droit.

Questions traitée en séance

Elèves allophones

- Quel est le nombre d'élèves allophones du département ? Comment sont-ils répartis dans les différents collèges ?
- Pour les élèves ukrainiens, quelle est la proportion de ceux qui ont demandé à faire « russe » LV2 et comment l'inscription au CNED est-elle financée puisque la plupart du temps, les familles ne peuvent supporter le poids financier de cette inscription ?

Questions traitées en séance

Voir carte jointe pour information. LV2 russe recommandation de financement par le biais des fonds sociaux.

Pôle médico-social

- Qu'en est-il de la nomination d'une troisième infirmière au lycée de Sens ?
La recherche d'un personnel infirmier disponible est toujours en cours (pas de vivier disponible à ce jour)
- Qu'en est-il de l'absence de psychologue scolaire pour le premier comme le second degré ?
Quelle solution sont proposées aux territoires qui n'ont ni psychologue scolaire, ni médecin scolaire ?

► Point sur l'absence de psychologues 1°degré :

Nous avons 24 postes de psychologue sur notre territoire de l'Yonne :

- 14 postes pris par des titulaires
- 5 postes pris par des contractuels
- 5 postes vacants

Nous avons l'autorisation de recruter des contractuels sur les postes vacants. A cet effet, des annonces sont déposées à Pôle Emploi et réactualisées régulièrement afin que la fiche de poste soit accessible aux demandeurs d'emploi (dernière réactualisation le 26 octobre, prochaine réactualisation le 26 novembre).

Depuis septembre 2022, les personnes ayant postulé ne disposaient pas des qualifications requises (diplômes)
Un recrutement a été effectué.

► Quelles solutions ?

Trois circonscriptions sont impactées par le manque de psy EN. Les IEN ont demandé aux écoles de leur faire remonter les besoins existants. Les tableaux seront transmis à l'IEN ASH qui va proposer un tableau de répartition des demandes auprès des 19 psychologues en poste pour répondre aux situations les plus urgentes.

Il rencontrera les psychologues afin de leur expliciter la situation

Chauffage :

- Quels établissements vous ont déjà signalé qu'ils auraient des difficultés à payer le chauffage pour l'année 2022, puisque la hausse des tarifs n'avait pu être anticipée dans le budget 2022 par les gestionnaires d'établissement

A ce jour pas de remontée spécifique. Les établissements communiquent directement avec les collectivités territoriales.

Questions diverses UNSA

Sobriété écologique

Nous souhaitons connaître votre plan de sobriété écologique pour l'ensemble de nos personnels.

Il s'agit des mesures académiques d'application des directives de la Première ministre qui concernent les services déconcentrés de l'académie de Dijon ((rectorat, DSDEN, circonscriptions d'IEN, bâtiment Campus..)
Ces mesures, que nous avons dès lors adressées notamment à toutes les circonscriptions du 1^{er} degré, sont les suivantes :

« * procéder au retrait des radiateurs électriques dans les bureaux, sauf dans les situations où un relevé de températures atteste d'une température inférieure à 19°C ;
* faire couper par votre personnel chargé de la logistique l'eau chaude dans les sanitaires ;
* limiter la vitesse des voitures de service à 110 km/h sur autoroute ou voie rapide (une signalétique particulière sur ce point vous sera transmise) ;
* imprimer a minima, sur du papier recyclé, en noir et blanc, et en recto-verso, afin d'économiser au maximum le papier dont l'approvisionnement à long terme n'est pas garanti ».

Un courriel d'information et des affiches sont en cours de réalisation par le rectorat et accompagneront ces mesures.

Formation des directeurs et directrices : comment se fait-il qu'il soit annoncé (circulaire de circonscription) que cette formation (12h) initialement prévue avec remplacement sur le temps élève ait été déplacée hors temps élève et sans réduction de ce temps sur les constellations ou animations pédagogiques ?

Conformément au document cadre présenté en juin lors du CDF et mis en ligne sur le site de la DSDEN (lien : <http://pedagogie89.ac-dijon.fr/?Le-plan-departemental-de-formation-2022-2023#305>), il a été décidé cette année de mettre en place cette formation spécifique de 12 heures (6 heures répondant aux priorités nationales et 6 heures à la main des IEN avec l'objectif de développer les temps d'échanges entre pairs à partir de problématiques identifiées par le terrain) ; cette formation est prévue sur du hors temps scolaire et sera déduite des 18 heures d'animation pédagogique.

Une étude est en cours pour que, l'an prochain nous programmions une partie de cette formation sur le temps scolaire si cela est possible.

Décharge APC des chargé.e.s de classe, serait-il possible de faire à nouveau une information car il semblerait que cela n'ait pas été compris dans toutes les circonscriptions ?

Application des consignes ministérielles selon information récente; les chargés d'école sont aussi concernés par la loi n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 et ne participent pas, s'ils le souhaitent, aux APC.

Cette information sera transmise rapidement à l'ensemble des circonscriptions

modalités pour l'inscription sur la liste d'aptitude des directeurs

Il est prévu une formation en amont de la liste d'aptitude aux fonctions de directeurs d'après la note de service du 13 octobre 2022. Avez- vous prévu cette formation en 2023 avant les entretiens ?

Cf. circulaire départementale du 26 octobre.

Nous sommes en attente des précisions du décret d'application à paraître (demande d'organiser **une** formation en amont **de l'inscription** sur la LA). Pour cette année et en lien avec le national (année considérée comme transitoire), nous avons programmé 3 temps

- Préparation à l'entretien : Magistère en janvier
- Formation en présentiel sur temps scolaire de 3 jours en février après les entretiens du 25 janvier
- Inscriptions sur la LA puis complément de la formation.

Débats sur « l'école du futur »

- 2 demi-journées libérées sont prévues pour les collègues du 2nd degré. Des dates seront-elles imposées chaque établissement aura-t-il la souplesse de choisir ces demi-journées ?
- Pour le 1^{er} degré, même question : les heures seront à prendre sur les 108 heures ou plus précisément sur l'APC ?
- Les 108 heures (les APC faisant partie des 108 heures). Les équipes auront-elles le choix de la date ? **Oui**
- Ce temps d'échange reste-t-il bien facultatif ? **Oui**

Listes ministérielles des personnels enseignants et contractuels de l'Yonne : nous vous avons adressé par deux fois le même mail : ces listes ne sont pas conformes et donc pas utilisables.

Il manque le RNE des écoles et établissements et noms et prénoms sont dans la même colonne du tableau excell (c'est impossible à intégrer informatiquement et non conforme aux consignes du ministère, nous attendons cela depuis plus d'un mois malgré deux relances.

Ces listes sont en cours de corrections et seront adressées aux organisations syndicales concernées dans les tous prochains jours.

Promotions : à quelle date les passages d'échelon du 1^{er} septembre seront-ils effectifs sur les salaires ?

Les avancements de grade hors classe et classe exceptionnelle ont été traités en septembre et octobre en paye.

L'avancement à l'ancienneté relatif à l'année scolaire 2022-2023 est en cours de traitement en lien avec les académies d'origine des entrants dans le département. Les personnels recevront de la plateforme de gestion les arrêtés individuels à l'issue de la campagne et la prise en compte en paye se fera sur début 2023 (janvier probablement).

Nous avons besoin afin d'aider les collègues à se repérer dans leur passage hors classe : pas seulement du barème du dernier (140) mais aussi des autres éléments qui différencient tous ceux qui ont ce barème (ancienneté générale de service) car il y a un très grand nombre de barèmes 140 ... et aussi le barème femme et hommes qui sont différents.

Conformément aux Lignes Directrices de Gestion Académique, les critères de départage sont en premier l'AGS, et en second l'ancienneté dans l'échelon.

La répartition entre hommes et femmes évolue chaque année au regard des contingents alloués au département. La proportion de femmes étant supérieure, le barème pris en compte est donc inférieur à celui de leurs collègues hommes.

